

# Commission d'éthique pour les télécommunications

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### La Commission d'éthique pour les télécommunications ordonne l'arrêt des services d'abonnement SMS de Etri et de Myport qui avertissent des contrôles de police

**Bruxelles, 12 septembre 2014 - Dans deux décisions<sup>1</sup> datant respectivement des 29 juillet 2014 et 11 septembre 2014 la Commission d'éthique pour les télécommunications ordonne l'arrêt des services d'abonnement SMS de Etri NV et de Myport BVBA qui avertissent des contrôles de vitesse et d'alcoolémie. La Commission d'éthique pour les télécommunications impose également dans ce contexte une amende de 10 000 EUR aux deux sociétés. Les deux prestataires de services ont en effet commis des infractions au Code d'éthique pour les télécommunications.**

Etri NV et Myport BVBA sont des prestataires de services d'abonnement payants via des réseaux de communications électroniques qui, via plusieurs numéros courts SMS (respectivement 9336 et 9337, et 9020 et 9295), et moyennant paiement, envoient des SMS à leurs abonnés pour les avertir de contrôles de vitesse et d'alcoolémie. En 2013, la Commission d'éthique pour les télécommunications a démarré une enquête sur ces services payants.

D'une part, il a été examiné si les services proposés étaient contraires aux prescriptions en matière de légalité et d'éthique du Code d'éthique: les services payants ne peuvent en effet pas être de nature susceptible d'aider une personne à éviter des contrôles légaux encourageant la sécurité, dont la sécurité routière.

D'autre part, il a été examiné si les prescriptions en matière de publicité étaient respectées: toute publicité relative à un service payant mentionne le tarif utilisateur final le plus élevé. Tant Etri NV que Myport BVBA ont toutefois fait de la publicité sur leur site Internet <http://www.politiespotter.be/safety.html> pour un « service de accompagnement à domicile », joignable via un numéro payant (respectivement 070/22 00 44 et 070/22 00 40), sans la moindre indication concernant les tarifs, alors que les appels vers ce type de numéros coûtent 30 cents la minute.

Etri NV et Myport BVBA se sont défendues en arguant que leurs services auraient un effet préventif et ne viseraient nullement à aider les usagers de la route à se soustraire à des contrôles de police.

La Commission d'éthique rejette cette argumentation et estime que les services proposés ne fournissent pas de conseils préventifs ou une quelconque assistance. Selon la Commission d'éthique, les deux sociétés vendent des informations directement utilisables à quiconque désire éviter ou échapper à un tel contrôle. Ce qui est contraire au Code d'éthique. Il en va

---

<sup>1</sup> Disponible sous peu via le lien <http://www.telethicom.be/fr/décisions>  
ou <http://www.telethicom.be/nl/beslissingen>.

de même pour la non-mention du tarif utilisateur final le plus élevé dans la publicité pour un service de raccompagnement à domicile, proposé via un numéro payant.

La Commission d'éthique ordonne la suppression des services en question. Les deux contrevenants doivent rembourser, dans les trente jours à compter de la date de la notification du verdict, tous les montants aux utilisateurs finals qui ont introduit une plainte auprès de leur opérateur mobile suite aux infractions constatées. Tant Etri NV que Myport BVBA se voient en outre imposer une amende de 10 000 EUR.

Willem Debeuckelaere, Président de la Commission d'éthique pour les télécommunications:

*« Suite à des plaintes répétées concernant le service d'Etri NV, la Commission d'éthique a décidé de soumettre ce prestataire de services à un examen approfondi, de même que la société Myport BVBA, qui déploie des activités parallèles. Nous n'avons pu que conclure que ces services offrent en fait tout simplement la possibilité de se soustraire à des contrôles de sécurité policière, une stratégie délibérée de ces sociétés. On ne peut permettre cela. Le Code d'éthique prévoit expressément que les services payants ne peuvent pas compromettre la sécurité routière. »*

Pour de plus amples renseignements:

Willem Debeuckelaere – Président de la Commission d'éthique  
Tél.: 0479 624 766

Commission d'éthique pour les télécommunications  
Ellipse Building - Bâtiment C - Boulevard du Roi Albert II 35  
1030 Bruxelles  
[www.telethicom.be](http://www.telethicom.be)